



Press Information • Communiqué de presse • Comunicado de prensa

Le Conseil International des Infirmières appelle à la pratique d'un recrutement éthique pour remédier à la pénurie critique d'infirmières

Genève, Suisse, le 21 novembre 2019 – Le Conseil International des Infirmières (CII) appelle les gouvernements à surveiller les migrations d'infirmières et à publier des données sur ce phénomène, de même qu'à respecter les normes éthiques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en matière de recrutement international des personnels de santé.

Dans un contexte où le monde sera confronté à une pénurie d'infirmières potentiellement catastrophique au cours de la prochaine décennie, le CII publie une [prise de position](#) relative à la mobilité professionnelle internationale et au recrutement éthique des infirmières.

M. Howard Catton, Directeur Général du CII, a relevé à ce propos que « l'Organisation mondiale de la Santé s'attend à une pénurie de quelque neuf millions d'infirmières et sages-femmes dans le monde d'ici à 2030, alors même que nous sommes déjà témoins des effets dévastateurs du manque de personnel infirmier dans de nombreux pays.

Les déséquilibres de financement entre les pays riches et les pays pauvres augmentent le risque d'un recrutement international sans scrupule, qui bafoue les principes éthiques et prive les systèmes de santé vulnérables de leur atout le plus précieux, à savoir les infirmières qualifiées.

Il est donc indispensable que tous les pays forment et fidélisent une plus grande part de leurs propres personnels infirmiers. En outre, lorsqu'ils emploient des infirmières formées à l'étranger, les pays doivent appliquer des pratiques de recrutement éthique.

La mobilité de carrière est importante pour de nombreuses infirmières, car elle leur permet de se perfectionner, de maximiser leurs compétences et leurs qualifications, de même que d'atteindre leurs objectifs de carrière personnels. En retour, les infirmières prodiguent leurs soins dans des pays qui connaissent des pénuries de personnels qualifiés.

Malheureusement, nombre d'infirmières formées à l'étranger ne sont pas bien traitées par leurs employeurs ; de plus, certains pays pouvant difficilement se permettre de perdre leurs infirmières se retrouvent avec des effectifs insuffisants en raison d'un recrutement agressif depuis l'étranger. »

En 2006, le CII et la CGFNS International Inc. ont créé le Centre international des migrations d'infirmières ([International Centre on Nurse Migration](#), ICNM), qui a pour mission d'élaborer et de diffuser des recherches, politiques et informations portant sur les migrations internationales d'infirmières et sur les ressources humaines pour les soins infirmiers. Le Centre propose des documents de référence et des publications destinés aux personnes chargées des décisions et de la planification, de même qu'aux praticiennes et praticiens.

Dans sa prise de position, le CII demande aux gouvernements et aux employeurs de remédier aux pénuries de main-d'œuvre en formant suffisamment d'infirmières pour répondre aux besoins de santé de leur propre pays et d'adopter des politiques appropriées lorsqu'ils recrutent des infirmières d'autres pays.

Pour M. Catton, l'objectif de l'OMS d'une couverture sanitaire universelle ne sera atteint que si les gouvernements fournissent une main-d'œuvre infirmière durable, bien formée et rémunérée de manière équitable. Le Directeur Général du CII a souligné que « le recrutement international doit respecter aussi bien le code de pratique mondial de l'OMS dans ce domaine que les directives du CII concernant le bien-être des infirmières et leurs droits en matière d'emploi, de même que les exigences des pays qui fournissent des infirmières au reste du monde. »

M. Catton s'est exprimé sur cette question lors du 20^e Forum asiatique de la main-d'oeuvre du CII, qui a été organisé par la Korean Nurses Association ce 21 novembre. Cet événement a été suivi par des représentantes de douze associations nationales d'infirmières, représentant les huit millions de personnels infirmiers vivant dans la région.

* * *

Note pour les rédactions

Le **Conseil international des infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant plusieurs millions d'infirmières dans le monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII plaide pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec Gyorgy Madarasz, attaché de presse (madarasz@icn.ch et téléphone : +41 22 908 01 16).

www.icn.ch
[@ICNurses](#)